

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 mars 2023

Convocation du **08/03/2023**

Date de publication : 16/03/2023

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **040**

Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-trois, et le mardi quatorze mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **015-140323**

**OBJET : FINANCES, BUDGET,
ECONOMIE, EMPLOI**

Expérimentation du Compte Financier Unique (C.F.U.) : Approbation de la convention à signer avec l'Etat

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe,
Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie,
Monsieur LEANDRE Yoann, Madame MORINIERE Valérie,
Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine,
Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique,
Monsieur JARQUE Patrice, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Monsieur CANTARINI Stéphane, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame MORFIN Geneviève (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame MORINIERE Valérie), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230314-140323_15-DE
Reçu le 27/03/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
27/03/2023



Délibération n° 015-140323 du Conseil Municipal du 14 mars 2023 (suite)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Madame Danielle MENET rapporte :

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 et l'article 145 de la loi de finances pour 2023 permet aux collectivités d'expérimenter un Compte Financier Unique (C.F.U.) à compter de l'exercice 2021, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, avant de devenir, si le législateur en décide ainsi au vu des résultats de l'expérimentation, la nouvelle présentation des comptes locaux à partir de 2024.

Le C.F.U. a plusieurs objectifs : -

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'expérimentation est prévue en 3 vagues et porte sur :

- les comptes 2021, 2022 et 2023 (vague1)
- les comptes 2022 et 2023 (vague 2)
- les comptes 2023 (vague 3)

La Ville d'Aubagne fait partie de la liste des expérimentateurs de la 3^{ème} vague et doit, par conséquent, passer une convention avec l'Etat qui précise les conditions de mise en œuvre et de suivi de l'expérimentation.

Cette délibération propose d'approuver les termes de la convention qui lie la ville d'Aubagne à l'Etat concernant l'expérimentation du C.F.U. pour le budget principal et le budget annexe Pompes funèbres.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 242 de de la loi n° 2018-1317 du 28 Décembre 2018 de finances pour 2019 modifié,

VU la délibération n° 14-151122 du 15 Novembre 2022 approuvant le passage du budget principal à la nomenclature M57,

VU l'utilisation de l'application Actes budgétaires pour la dématérialisation des documents budgétaires,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230314-140323_15-DE
Reçu le 27/03/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
27/03/2023



Délibération n° 015-140323 du Conseil Municipal du 14 mars 2023 (suite)

CONSIDERANT que la Ville s'est portée candidate pour expérimenter le C.F.U. et figure sur la liste des expérimentateurs de la 3^{ème} vague,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER les termes de la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique pour le budget principal et le budget annexe Pompes funèbres, dont le document est joint en annexe ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'État.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

ABSTENTION(S) : Madame MELIN Joëlle, Madame BOUGEAREL Michèle

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230314-140323_15-DE
Reçu le 27/03/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
27/03/2023

